

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE ES NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. CORNEE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 16 juin 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNEE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. DESAUNAY Jacques - Mme BUSNEL Claudine - M. TROUCHARD Michel - M. CHEVALIER Philippe - Mme BEUREL Marie-Claire - M. LECOULANT Sylvain - M. ANNIC Laurent - Mme LEHEUTRE-TOMASSONI Sandrine - Mme GUERNIOU Vanessa - M. GUERIN Morgan - Mme HAISE Sophie - Mme LEPOURRY Dominique - M. LE MASSON Stéphane.

Absents excusés :

Absents:

Secrétaire de séance : M. LECOULANT Sylvain

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

M. LECOULANT Sylvain a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin, à l'unanimité.**
-

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, les points suivants ont été ajoutés de l'ordre du jour :

- Tarif communal complémentaire pour le camping municipal
- Convention de mise à disposition de la licence IV appartenant à la commune

DCM 2020-33

Objet : Projet de candidatures à la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **DECIDE** de dresser une liste de 24 noms suivant les conditions de l'article 1650: Modifié par LOI n°2011-1978 du 28 décembre 2011 - art. 44 (V)

DCM 2020-34

Objet : Election des délégués communautaires : COS BREIZH

Monsieur le Maire rappelle que le COS Breizh est un organisme de portée régional qui ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux. Il a pour objet d'assurer une assistance morale et matérielle aux agents actifs et retraités des collectivités territoriales notamment.

Il étudie et propose, organise et réalise toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux adhérents et à leurs familles. Il contribue par tous moyens appropriés, à la création et au développement d'œuvres sociales en faveur des adhérents intéressés et en assure la gestion

À cet effet, il propose à ses bénéficiaires, les agents « ouvrant-droit » et à leurs familles « ayant droit », une aide sociale personnalisée ainsi qu'un large éventail de prestations de loisirs et de culture, qu'il fait évoluer périodiquement afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** M. Jean-Malo CORNEE en qualité de délégué représentant de la commune de LA VILLE ES NONAIS

DCM 2020-35

Objet : Taux d'imposition des taxes pour 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux des impôts locaux appliqués l'année dernière :

	Taux 2019
Taxe d'habitation	15,16%
Foncier bâti	16,64%
Foncier non bâti	51,08%

La loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale, qui devrait bénéficier à environ 80% des contribuables en 2020, par application d'un taux de dégrèvement est progressif. La cotisation à la TH est en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent les seuils de dégrèvement. Elle sera progressivement supprimée d'ici 2023 pour 100% des redevables:

L'État prend en charge le coût de cette mesure pour les collectivités, en tenant compte des bases annuelles actualisées et des taux et abattements de 2017.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Le produit fiscal attendu en sera le suivant :

	Taux 2020	Bases 2020 (prévision)	Produit attendu
Taxe d'habitation	15,16%	1 256 000	190 410 €
Foncier bâti	16,64%	798 100	132 804 €
Foncier non bâti	51,08%	36 400	18 593 €
		TOTAL	151 397 €

Séance du 24 juin 2020

Séance du 24 juin 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de suivre la proposition de Monsieur le Maire et vote les taux d'imposition pour l'année 2020 comme susvisés.

DCM 2020-36

Objet : Tarifs cantine et garderie rentrée scolaire 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2020, comme suit :

Cantine :

- Cantine enfant	3.50 €
- Cantine Adulte	5.00 €

Garderie :

- Matin	1.20 €
- Soir	1.50 €
- Journée	2.50 €

- **DECIDE** de facturer le coût minoré d'encadrement du service pour les enfants suivis en PAI disposant d'un panier repas, soit 40 centimes d'euros par repas.

DCM 2020-37

Objet : Redevance RI Gaz 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DEDICE** d'accepter la somme de 897.60 €, correspondant au montant de la redevance concession gaz sur la commune, conformément à l'article 5 et l'article 3 de l'annexe 1 du cahier des charges.

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz le concessionnaire, à savoir GRDF, est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances

Soit un total de 286 € TTC pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DEDICE** d'accepter la somme de 286 € correspondant au montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2020

DCM 2020-39

Objet : Participation financière 2020 de la commune au SIVU « Animation à la vie sociale »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 16/06/2020 concernant l'installation de l'assemblée siégeant au SIVU.

Durant cette réunion, il a été question de la redevance annuelle payée par les communes membres au SIVU. Il a été proposé une augmentation de 1,50 € / habitant pour l'année 2020.

Devant ce constat, Monsieur le Maire n'a pas souhaité se prononcer et a demandé un report de la décision afin d'interroger au préalable le conseil municipal de LA VILLE ES NONAIS.

Monsieur le Maire souhaiterait une augmentation échelonnée sur 3 ans à hauteur de 50 centimes par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de suivre la proposition de Monsieur le Maire.
- **DIT** que la présente décision sera communiquée au SIVU.

DCM 2020-40

Objet : Perception de la somme forfaitaire relatif à la prestation de services pour l'accueil des gens du voyage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention a été signée avec pour objet de définir les conditions d'accueil pour les Gens du Voyage, en particulier la gestion du stationnement spontané avec la collecte des ordures ménagères, de fourniture d'eau potable et d'électricité.

Il a été convenu une somme forfaitaire de 20€ par semaine et par famille en compensation des prestations décrites ci-dessus.

L'engagement de cette convention porte sur une période de 2 semaines : soit du 17/05/2020 au 31/05/2020. Par conséquent, M. le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DEDICE** d'accepter la somme de 400 €, correspondant au montant de la prestation de service pour l'accueil d'un groupe de gens de voyage sur le terrain des sports.

DCM 2020-41

Objet : Tarif communal complémentaire pour le camping municipal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 décembre 2019, le conseil municipal a fixé les tarifs communaux 2020 pour le camping municipal.

En raison de la crise sanitaire et de l'ouverture tardive du camping municipal, le tarif concernant les contrats 5 personnes et plus précisément le forfait du 01/05 au 30/09 de 816.67 € HT soit 980.00 € TTC n'est plus applicable.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de compléter les tarifs du camping municipal de la façon suivante :

- Forfait du 01/07 au 30/09 583.33 € HT 700 € TTC (payable en deux fois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de suivre la proposition de M. le Maire.
- **DE FIXER** le tarif pour les contrats par forfait du 01/07 au 30/09 pour un montant de 583.33 € HT soit 700.00 € TTC (payable en deux fois).

Séance du 24 juin 2020

DCM 2020-42

Objet : Convention de mise à disposition de la licence IV appartenant à la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acheté en 2015, la licence IV du café restaurant du Port mis en liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gracieusement cette licence de débit de boissons à M. Didier COQUEMONT dans le cadre de son activité estivale de location de canoé-kawak situé à la Ville-es-Nonais.

Monsieur le Maire précise que ce dernier a suivi la formation et obtenu le permis d'exploiter un débit de boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE DE METTRE A DISPOSITION**, la licence IV de débit de boissons à Monsieur Didier COQUEMONT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de tout autre document afférent à ce dossier

Questions diverses

- **Réflexion pour l'installation d'un camion-restaurant pour la saison estivale à Vigneux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion est menée pour l'installation d'un camion-restaurant à proximité de la plage de Vigneux. Il ajoute qu'il va recevoir dans les prochains jours une société afin d'échanger sur la faisabilité de cette activité.

- **Sécurité routière à Doslet**

Monsieur LE MASSON interpelle Monsieur le Maire et Monsieur DESAUNAY sur un problème de sécurité routière à Doslet.

Monsieur DESAUNAY explique avoir été interpellé par une habitante du hameau sur la dangerosité d'une portion de route entre la VILLE ES NONAIS et PLEUDIHEN SUR RANCE. Monsieur DESAUNAY s'est rendu sur place pour échanger avec les habitants et constater la dangerosité de la portion de route. Celle-ci est avérée par le nombre d'accident sur les dix dernières années.

Monsieur DESAUNAY explique que la municipalité va faire le nécessaire pour régler ce problème majeur. Toutefois, il rappelle qu'il s'agit d'une route départementale et que sans l'accord de cette instance aucuns travaux ne pourront être engagés.

Pour conclure, Monsieur DESAUNAY informe l'assemblée avoir contacté d'une part le département et d'autre part son homologue de PLEUDIHEN SUR RANCE afin d'avancer sur le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Secrétaire de Séance
M. Sylvain LECOULANT



Le Maire
Jean-Malo CORNEE



Séance du 24 juin 2020

Jean-Malo CORNEE, Maire

Florence CONTIN, 1^{ère} Adjointe

Jacques DESAUNAY, 2^e Adjoint

Claudine BUSNEL, 3^e Adjointe

TROUCHARD Michel, 4^e Adjoint

CHEVALIER Philippe

BEUREL Marie-Claire

LECOULANT Sylvain

ANNIC Laurent

LEHEUTRE-TOMASSONI Sandrine

GUERNIOU Vanessa

GUERIN Morgan

HAISE Sophie

LEPOURRY Dominique

LE MASSON Stéphane